

Envoi : 31/01/2018
Réception par le Préfet : 31/01/2018
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION :
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

ABSENT :

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-4-1/n° CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 12 janvier 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, au titre des crédits d'insertion de l'année 2018, des subventions de fonctionnement aux porteurs des actions, tels que définies dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 733 797 €.
- Approuve les conventions, jointes en annexe à la présente délibération, relatives à l'octroi de ces subventions et autorise la Présidente à les signer,
- Précise que la dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2018, programme H 812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité